

Crise syrienne : cinq revendications de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR

La situation humanitaire en Syrie est dramatique : actuellement, plus de 12 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. En Syrie, comme dans les pays voisins, la crise s'aggrave. Le conflit armé a conduit à un déplacement massif de réfugiés. A l'intérieur même de la Syrie, 7.6 millions de personnes sont en fuite. A cela s'ajoutent les 4 millions de réfugiés qui se sont enfuis dans les pays voisins depuis le début de la guerre. Durant cette même période, soit de 2011 à 2014, seuls 220'000 ressortissants syriens ont déposé une première demande d'asile en Europe. D'autres personnes sont également touchées par le conflit (notamment les réfugiés d'Irak et de Palestine, qui séjournent ou ont séjourné en Syrie).

Compte tenu de ces changements, la Suisse a le devoir de prendre des mesures supplémentaires. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR a identifié un potentiel d'action dans divers domaines et soumet au Conseil fédéral les revendications suivantes:

1) Augmenter considérablement l'aide humanitaire sur place

L'OSAR demande à la Suisse d'augmenter de manière significative l'aide humanitaire en Syrie et dans les pays avoisinants.

2) Hausser significativement le nombre de places de réinstallation (*resettlement*)

Pour assurer des voies d'accès sûres et la protection des personnes qui ne peuvent pas rester dans leur premier pays d'accueil (en particulier dans les pays voisins de la Syrie), l'OSAR demande une augmentation nette du nombre de places de réinstallation (accueil de réfugiés se trouvant dans un pays tiers) mises à disposition de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés par la Suisse.

3) Faciliter l'entrée des réfugiés syriens

L'OSAR demande que l'entrée des personnes touchées par le conflit syrien soit facilitée. Cela peut se faire au travers de la mise en place de programmes d'accueil humanitaires, de mesures de facilitation d'octroi de visas (par exemple à des fins d'études ou d'activité professionnelle), ou par une application moins restrictive des dispositions sur l'octroi de visas humanitaires.

4) Accorder l'asile politique et faciliter le regroupement familial

La plupart des réfugiés syriens ne sont admis que provisoirement en Suisse – contrairement aux recommandations du HCR. Le regroupement familial n'est alors autorisé que trois ans après l'octroi de l'admission provisoire. L'OSAR demande, en accord avec la position du HCR, que les réfugiés syriens se voient en règle générale accorder l'asile. Le regroupement familial doit dans tous les cas être facilité pour les personnes admises à titre provisoire.

5) Traiter prioritairement les demandes d'asile en cas de besoin de protection

En règle générale, la durée de traitement des demandes d'asile de personnes nécessitant une protection est longue en Suisse. Pour cette raison, l'OSAR demande au Secrétariat des Migrations SEM de traiter en priorité les demandes d'asile dont l'issue apparaît de prime abord positive. C'est la seule manière de garantir de manière effective les droits des personnes nécessitant une protection. Une telle modification de la stratégie de traitement serait aussi particulièrement bienvenue pour aider les personnes touchées par le conflit syrien.

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Compte dons
CCP 30-1085-7

